

# À Reims, un pépiniériste transforme son appartement en plantation de cannabis

Il louait un appartement à Croix-du-Sud mais n'y habitait pas : tout le logement était consacré à la culture de plants de cannabis et le jeune homme exerçant la profession de pépiniériste, la production était florissante. L'odeur a fini par incommoder le voisinage.



Une pièce entière était dédiée à la culture des plants de cannabis, une autre servait d'entrepôt pour le terreau et le petit matériel. - Illustration

✕

**Vous consultez le site Internet l'Union.**

Etes-vous satisfait(e) de votre visite ?





Par Lucie Lefebvre  
Publié: 16 février 2024 à 23h02

🕒 Temps de lecture: 4 min

Partage :



### Votre news personnalisée, vous y ajouteriez quels sujets ?

Faits divers   Culture & Loisirs   Economie   Champagne

👉 Je choisis (https://mon-compte.lunion.fr/merci-de-completer-votre-profil-avant-de-selectionner-vos-sujets-preferes)

Ardennes: 460 kilos de cannabis dans des cartons ... ✕

✕  
**Vous consultez le site Internet l'Union.**

Etes-vous satisfait(e) de votre visite ?



Roméo Péron a la main verte. Ça tombe bien, il est pépiniériste. « *J'ai rarement vu d'aussi beaux plants* », le complimente d'ailleurs le substitut du procureur. S'il se retrouve devant le tribunal, c'est parce qu'il ne met pas ses talents uniquement au service de la culture des tomates et des salades. Lorsqu'il a emménagé avec sa compagne, c'était la première fois qu'il allait vivre avec quelqu'un.

Il n'était pas sûr que ça allait marcher alors il a gardé son ancien appartement « au cas où ». Vidé de ses meubles, le logement est finalement transformé en une impressionnante plantation de cannabis. « *Je fumais, j'en avais marre d'acheter et de me faire arnaquer. Un ami m'a proposé d'en faire pousser, je me suis procuré des graines et je me suis lancé.* »

Consultez l'actualité en vidéo  (/videos)

Il investit dans des lampes chauffantes, un système hydraulique et une ventilation. Ses connaissances en jardinage feront le reste. La première récolte est un succès. « *On était à trois dessus, on a tout fumé. On a recommencé et je me suis fait prendre* », commente le jeune homme de 25 ans qui refuse de donner le nom des autres jardiniers « *par peur des représailles* ».

## À LIRE AUSSI

[Onze personnes interpellées après la découverte d'une production de cannabis dans un hangar à Reims \(https://www.lunion.fr/id544023/article/2023-11-28/onze-personnes-interpellees-apres-la-decouverte-dune-production-de-cannabis-dans\)](https://www.lunion.fr/id544023/article/2023-11-28/onze-personnes-interpellees-apres-la-decouverte-dune-production-de-cannabis-dans)

Ardennes: 460 kilos de cannabis dans des cartons ... 

Ce sont des voisins, qui en fin de semaine dernière, ont donné l'alerte. Depuis des mois, ils étaient incommodés par une drôle d'odeur que les policiers ont vite identifiée lorsqu'ils se sont rendus dans l'immeuble, allée des Tourangeaux, dans le secteur Croix-du-Sud. En allant à l'arrière du bâtiment, ils ont découvert la sortie d'une ventilation installée sur une fenêtre du deuxième étage, laissant peu de doute quant à ce qui se passait à l'intérieur. Le nom de Roméo Péron était sur la boîte aux lettres et les voisins ayant indiqué qu'il venait deux à trois fois par semaine, les policiers l'ont attendu. Le 11 février, voilà qui vient inspecter sa

**Vous consultez le site internet l'union.**

Etes-vous satisfait(e) de votre visite ?



semaine, les policiers l'ont attendu. Le 11 février, le vanda qui vient inspecter sa plantation. Les policiers le cueillent à sa sortie de l'ascenseur. Ça commence déjà mal pour lui puisqu'il a 4 grammes d'héroïne et 1,6 g de cocaïne dans les poches. En ouvrant la porte de l'appartement pour la perquisition, les enquêteurs savent ce qu'ils vont trouver, mais pas forcément dans quelles proportions : il y a là 33 pieds de cannabis en pleine forme, mesurant environ 70 cm.



## Les plants n'ont pas été testés, comment être sûr qu'il s'agit bien de cannabis ?

Me De La Roche, avocat de la défense

*« Difficile de croire que c'est pour votre consommation personnelle uniquement », commente la substitut du procureur, estimant qu'il en consommait, certes, mais qu'il en vendait aussi. Roméo Péron assure que non. « Lors de la première récolte, il y a eu un peu de perte, on a eu 20 plants qui ont donné. Ça faisait à peu près 300 grammes chacun, ça correspond à ma consommation, cinq ou six joints par jour », calcule-t-il, sans convaincre la parquetière. « Vous avez refusé de nous donner l'accès à votre téléphone portable, on aurait peut-être retrouvé la trace de transactions... ou alors il n'y avait rien, et cela aurait pu vous innocenter. »*

Ardennes: 460 kilos de cannabis dans des cartons ... ✕

## Relaxé pour l'offre et la cession

De quoi faire bondir Me De La Roche en défense. *« Il n'y a pas la trace d'un client, pas une vente mais on décide que nécessairement, il en a cédé. Eh bien non, le législateur n'a pas prévu un package dans lequel on pourrait regrouper, comme ça, toutes les infractions relatives aux stupéfiants : il faut les caractériser. »* Ce qui n'a pas été fait selon lui, à commencer par s'assurer qu'il s'agit bien de plants de cannabis. *« Aucun test n'a été réalisé pour en apporter la preuve. On lui reproche l'emploi de stupéfiants en expliquant qu'il a manipulé ces fameux plants dont on*

✕ Vous consultez le site Internet l'Union.

Étes-vous satisfait(e) de votre visite?



...empier de stupéfiants en expliquant qu'il a manipulé ces fameux plants dont il ne connaît pas la nature. Même chose pour l'acquisition : il a acheté des graines, mais des graines de quoi ? »

L'avocat égrène ainsi tous les termes de la prévention avant de conclure, « *ce n'est pas sérieux* ». Son argumentaire a fait gagner un an à son client par rapport à ce qui avait été requis par la substitut du procureur : Roméo Péron – relaxé pour l'offre et la cession mais reconnu coupable du surplus – a été condamné à trois ans d'emprisonnement, dont un an avec sursis probatoire pendant deux ans. Le tribunal a également prononcé la révocation partielle à hauteur d'un an d'une peine prononcée en mai 2022. Le jeune pépiniériste a été incarcéré à l'issue de l'audience pour purger sa peine, il a dix jours pour faire appel de cette décision.



### Météo

(<https://www.lunion.fr/services/meteo>)



### Horoscope

(<https://www.lunion.fr/services/horoscope>)



### Jeux

(<https://www.lunion.fr/services/jeux>)



### Carburant

(<https://www.lunion.fr/services/carburant>)

Ardennes: 460 kilos de cannabis dans des cartons ... ✕



**Vous consultez le site Internet l'Union.**

Etes-vous satisfait(e) de votre visite ?

